



AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N° 210

14/09/2026

Fin de la trêve estivale et c'est reparti : bonne reprise à tous

Pour lire l'Agenda, cliquez [ici](#)

[N'oubliez pas d'ajouter l'adresse d'envoi de l'Agenda dans vos contacts pour éviter que la newsletter passe en Spam !](#)

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **EPRD 2027 : Ouverture**

Nous venons juste de quitter l'EPRD 2026 que l'EPRD 2027 pointe son nez. En effet, avant le 31/10/2027, les ESSMS devront envoyer l'annexe activité qui ouvrira la session de 2027.

- **Quelques chiffres clefs du secteur**

Sur le profil des résidents :

- 54 % des résidents sont très dépendants (GIR 1-2) et un GMP à 756 en 2024 ; 57 % des résidents sont atteints de maladies neurodégénératives.
- 74 % de Français ne souhaitent pas vivre dans un Ehpad (+ 53 % depuis 2001).

Sur les coûts et le reste à charge moyen (sections hébergement et dépendance) en 2024 :

- Part moyenne des recettes par section en 2023 (en %) : Hébergement : 44,85 % ; Dépendance : 12,73 % ; Soins : 36,55 %.
- Reste à charge moyen (sections hébergement et dépendance) en 2024 : 2164 €/mois pour une place habilitée ; 3128 €/mois pour une place non habilitée.
- Sur la situation financière (2024) : Plus d'un Ehpad sur deux déficitaires (51,1 %) ;
- Sur l'état du bâti, les données issues du tableau de bord de la performance médicosociale permettent de démontrer que : 13 % des Ehpad ont un avis défavorable de la commission de sécurité incendie ; 55 % des Ehpad ont été construits avant l'application de la réglementation thermique 2000 ; 58 % des Ehpad ont plus de 30 ans dont 33 % n'ont pas engagé de travaux depuis plus de 20 ans (40 % rattachés EPS).

- **FHF sollicite la création d'un fonds vert**

Après un été marqué par plusieurs épisodes de canicule, la FHF appelle à mieux adapter les hôpitaux et les Ehpad publics au réchauffement climatique. Elle demande la création d'un fonds vert d'un milliard d'euros par an et davantage de moyens pour le médico-social en 2027.

Il servirait notamment à engager, dans les établissements sanitaires et médico-sociaux publics, des travaux d'adaptation et à accompagner les projets de construction et de rénovation déjà programmés.

À ce propos, Marc Bourquin, responsable du médico-social à la FHF, rappelle la situation préoccupante des Ehpad : « *Le Ségur immobilier a permis de rénover environ 70 00 places, soit 7 à 10 % du parc. Mais le flux des nouvelles opérations a tendance à baisser énormément.* » Le paradoxe est cruel : au moment où les besoins de rénovation, notamment énergétique, sont considérables, le rythme de rénovation se ralentit considérablement.

En effet, outre la réduction des crédits alloués, une autre raison explique cette situation : après plusieurs années de déficits successifs, les établissements, qu'ils soient sanitaires ou médico-sociaux, rencontrent des problèmes de trésorerie. En 2026, la FHF anticipe une année plus mauvaise que 2025 pour le médico-social. « *Le niveau d'aides publiques a baissé cette année, note Marc Bourquin (conseiller FHF), notamment les départements qui ont voté une faible évolution des tarifs dépendance. La moitié d'entre eux les ont même gelés. S'ajoute à cela une réduction de 50 millions d'euros des dotations régionales limitatives des ARS, sans oublier les nouvelles dépenses exceptionnelles liées à la canicule.* »

Une enquête de la FHF, dont les résultats complets seront publiés prochainement, **montre que 70 % des établissements publics** étaient en déficit à la fin de l'année dernière, ce qui aggrave les problèmes de trésorerie. Pour le médico-social, la FHF revendique une hausse de 4,3 % de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam), soit 1,458 Md€ supplémentaires. Dans le détail, la fédération demande une hausse de 4,8 % pour le secteur des personnes âgées et de 3,6 % pour celui du handicap. Cela permettrait notamment de poursuivre le développement de l'offre de places, de renforcer les effectifs dans les Ehpad et de généraliser la fusion des sections soins et dépendance.

Une hausse rarement vu ces dernières années : à suivre dans un contexte de restriction budgétaire.

- **Plateforme des subventions à la transition écologique**

L'Anap a mis en ligne sur son site Internet une « plateforme des subventions », qui répertorie l'ensemble des aides à la transition écologique auxquelles sont éligibles les établissements de santé et médico-sociaux, publics comme privés. La plateforme centralise les aides européennes, nationales ou régionales disponibles en matière de mobilité durable, gestion des déchets, énergie et restauration écoresponsable, mais ne recense pas les appels à manifestation d'intérêt (AMI) qui sont quant à eux ponctuels. En renseignant son numéro Siret ou son nom, la plateforme indique les aides auxquelles l'établissement est éligible.

[Plateforme](#)

ACTUALITES OUTILS et IDEES NOUVELLES

- **L'ANAP innove et présente une nouvelle plateforme**

En effet, depuis quelques jours, une nouvelle plateforme présente des exemples d'innovations au sein d'autres ESSMS.

[Plateforme : ANAP bonnes pratiques](#)

- **Guide pratique de l'entourage des personnes accompagnées**

Un guide très pratique qui rappelle le rôle de la personne de confiance, la personne à prévenir, le référent familial.

[A lire et à distribuer sans modération](#)

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Recommandations du GEPS**

À l'occasion de la Journée mondiale de prévention du suicide du 10 septembre, le Groupement d'études et de prévention du suicide (Geps) présente 10 recommandations en direction des ESMS. Le document rappelle que 15,1 % des actes suicidaires déclarés à la Haute autorité de santé (HAS), entre 2017 et 2021, sont survenus dans un établissement médico-social.

Ces recommandations proposent « *une approche globale de la prévention, qui dépasse la seule prise en charge clinique : organisation des établissements, aménagement et sécurisation des locaux, formation des professionnels, transmission des informations, coordination des équipes et continuité des soins* ».

- **Boîte à outils pour diminuer risque de chutes /causées iatrogénie médicamenteuse**

L'iatrogénie médicamenteuse est une cause importante de chutes chez les personnes âgées. Médecins et pharmaciens, une boîte à outils pratiques est à votre disposition pour accompagner la réévaluation des traitements et favoriser la juste prescription chez ces personnes.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes met à disposition [une boîte à outil](#) et pleins d'autres réflexions sur cette thématique.

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Etude de la DREES sur chiffres de 2023 : Baisse dans l'accueil, progression de l'aide sociale**

La Drees a publié le 27 juillet 2026 les données actualisées sur les Ehpad, pour l'année 2023. Il ressort de ces données une baisse dans l'accueil de résidents : en 2023, les 7 400 Ehpad du territoire ont accueilli 590 800 résidents, contre 593 600 en 2022.

Depuis 2019, le nombre de places habilitées à l'aide sociale a progressé puisqu'en 2023, 457 500 places d'Ehpad sont habilitées (soit 75 % des places), contre 438 200 places habilitées (72 % des places) en 2019.

Ces données révèlent que 22 060 emplois en équivalent temps-plein (ETP) sont restés vacants au moins six mois, soit 5,3 % des emplois de l'ensemble des Ehpad.

Enfin 50 % des Ehpad publics non hospitaliers, 56 % des Ehpad privés à but non lucratif, 64 % des Ehpad publics hospitaliers et 73 % des Ehpad privés à but lucratif emploient un effectif de médecins coordonnateurs conforme à la réglementation.

COUP DE POUCE

Fraichement diplômé d'un Mastère 2 Management des structures sanitaires et sociales, je suis à la recherche d'un poste de directeur ou directeur adjoint sur le secteur EHPAD et handicap dans le Département 65 en priorité. Prête à envisager propositions sur départements 40 et 64. Si cette candidature réponds à vos besoins, prenez contact du cabinet : cyril@cyrildechegne.fr et je vous mettrai en relation.

ACTUALITES DU CABINET

- **Interventions personnalisées et sur mesure sur simple demande : Vous souhaitez être accompagné**

- Pour réaliser votre EPRD ou ERRD
- Pour réaliser un audit financier ou mener une réflexion stratégique financière
- Pour réaliser votre PPI
- Pour vous préparer à votre évaluation
- Pour former des équipes en interne sur les thématiques financières, budgétaires, qualité...

Je peux vous proposer des formations sur mesure.

Renseignements au 06 78 20 53 02 ou à cyril@cyrildechegne.fr

- **Bibliothèque**

N'oubliez pas, nous avons mis à votre disposition une bibliothèque réglementaire qui reprend les principaux textes avec la même ossature que la newsletter : « finance-budget ; qualité-gestion des risques ;...
N'hésitez pas à y aller c'est pratique et gratuit: [bibliothèque](#)

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe insiste sur la nécessité de renforcer les moyens des Ehpad**

« Les ressources humaines et financières allouées aux Ehpad sont décrites par l'ensemble des acteurs comme largement insuffisantes. » C'est l'un des constats dressés par Michael O'Flaherty, commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, dans une lettre adressée le 28 août à la ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Camille Galliard-Minier.

Le Conseil de l'Europe réunit 46 États européens dont la France. Il est chargé de promouvoir les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Son commissaire aux droits de l'homme mène à ce titre des visites dans les États membres et leur adresse des recommandations.

- **Améliorer le ratio personnel-résident**

Sans surprise, le commissaire pointe d'abord l'insuffisance des moyens humains et financiers. Le sous-effectif et le turn-over entraînent « une dégradation des conditions de travail et de vie dans les Ehpad », écrit-il.

Il appelle ainsi les pouvoirs publics à « améliorer à brève échéance le ratio personnel/résident ». En 2026, la ministre indique que 4 500 ETP supplémentaires sont financés dans les Ehpad et rappelle l'objectif du gouvernement de permettre le recrutement de 50 000 professionnels supplémentaires d'ici 2030.

Sur les difficultés financières des Ehpad, Camille Galliard-Minier admet la nécessité d'aller « au-delà » des mesures conjoncturelles : « Nous devons traiter les fragilités structurelles du modèle de financement », écrit-elle. Parmi les pistes engagées, elle cite l'expérimentation de la fusion des sections « soins » et « dépendance » lancée en juillet 2025.

- **Des bâtiments vieillissants**

« Mon attention a été attirée sur la vétusté de certaines infrastructures, leur exigüité et/ou leur inadaptation au changement climatique », ajoute le commissaire, estimant qu'un « effort budgétaire » doit être consenti pour y remédier.

- **Des contrôles plus souvent inopinés**

Autre recommandation : renforcer les contrôles. S'il reconnaît les « importants efforts » réalisés depuis le scandale Orpea, Michael O'Flaherty estime qu'ils devraient être « plus fréquents et davantage conduits de manière inopinée ».

Il préconise une meilleure coordination entre les ARS et les conseils départementaux et appelle à davantage contrôler la qualité de vie et « le respect des droits des résidents et de la démocratie interne ». Il relaie également des réserves sur les évaluations externes de la qualité des Ehpad qui « ne permettraient pas toujours de refléter fidèlement la réalité des conditions de vie et de travail ».

[A suivre](#)

- **Transparence de nouveaux indicateurs RH à communiquer**

Pour mieux informer les personnes âgées et leurs proches, les Ehpad doivent désormais rendre publics 3 nouveaux indicateurs sur leur personnel. Ils portent sur le taux d'encadrement des résidents, l'absentéisme et la rotation des salariés. Ils seront désormais publiés sur le portail « [pour-les-personnes-agees.gouv.fr](#). »

Cette mesure vise à « enrichir les informations déjà mises à la disposition du public, dans un objectif de transparence pour les personnes âgées et leur famille.

Ces indicateurs, qui portent sur l'encadrement des résidents, l'absentéisme et la rotation du personnel, sont définis par [un décret](#) et un arrêté du 8 août 2026.

Le décret précise que les indicateurs sont transmis, via des plateformes numériques, « selon un calendrier défini par la CNSA et au plus tard le dernier jour ouvré du mois de décembre ». Jusqu'à présent, ils devaient être communiqués au plus tard le 30 juin de chaque année, comme les informations relatives aux capacités d'hébergement et aux prix. Les Ehpad seront informés de cette obligation et du calendrier de transmission par la CNSA, notamment via les fédérations d'établissements et une communication directe auprès des établissements », précise encore la CNSA.

- **Un arrêté permet l'exercice dématérialisé des médecins coordonnateurs en Ehpad**

Un arrêté du 21 juillet 2026 permet, sous conditions et pour une durée limitée, l'exercice dématérialisé des missions dévolues au médecin coordonnateur en Ehpad.

Faute de ressource médicale disponible dans certains territoires ou de ressources suffisantes, un grand nombre d'Ehpad n'ont pas de médecin coordonnateur. Ainsi, près de la moitié des Ehpad publics non hospitaliers n'en disposaient pas en 2023. En outre, 36 % des Ehpad publics hospitaliers, 44,39 % des établissements privés à but non lucratif et 26,64 % des Ehpad privés lucratifs étaient dans la même situation, selon les dernières données de la Drees.

Tenant compte de cette situation, un décret du 4 septembre 2025 a prévu que l'exercice de ces missions peut être assuré par un médecin coordonnateur intervenant de façon dématérialisée, dans les conditions devant être fixées par un arrêté du ministre chargé des personnes âgées. [C'est l'objet d'un arrêté du 21 juillet 2026.](#)

- **La rupture conventionnelle en fonction publique**

2 décrets et un arrêté publiés au Journal officiel le 7 août 2026 fixent les modalités de mise en œuvre de la rupture conventionnelle dans les trois versants de la fonction publique.

- Le décret n° 2026-745 détermine la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique. Il prévoit les conditions et la procédure selon lesquelles l'administration et l'agent public peuvent convenir d'un commun accord de la cessation définitive des fonctions entraînant la radiation des cadres ou la fin du contrat. L'obligation de remboursement de l'indemnité de rupture conventionnelle s'applique désormais aux fonctionnaires et aux agents contractuels. En effet, tout agent recruté dans la fonction publique dans les 6 ans qui suivent une rupture conventionnelle sera tenu de rembourser les sommes perçues à l'employeur avec lequel il a conclu la convention. Le remboursement doit être effectué dans les 2 ans suivant le recrutement.

- Le décret n° 2026-746 fixe quant à lui l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle, dont le montant ne peut être inférieur aux montants suivants : Un sixième de mois de rémunération brute par année d'ancienneté pour les années jusqu'à 10 ans ; Un cinquième de mois de rémunération brute par année d'ancienneté pour les années à partir de dix ans et jusqu'à 15 ans ; Un quart de mois de rémunération brute par année d'ancienneté à partir de quinze ans et jusqu'à 20 ans ; Un tiers de mois de rémunération brute par année d'ancienneté à partir de vingt ans et jusqu'à 24 ans. Il est également précisé que le montant de l'indemnité ne peut excéder une somme équivalente à 1/24e de la rémunération brute annuelle perçue par l'agent par année d'ancienneté dans la limite de 24 ans.

- L'arrêté du 6 août 2026 fixe les modèles de convention de rupture conventionnelle applicables aux fonctionnaires et aux agents contractuels.

[Textes](#)

ACTUALITES USAGERS ET AMELIORATION PRISE EN CHARGE

- **Bientraitance et gestion des signaux de maltraitance en établissement : Rappel**

A la veille de vos évaluations, dans la vie de tous les jours, nous rappelons que la HAS a mis en ligne fin 2024 des outils et des recommandations sur la thématique de la bientraitance.

[Lien](#)

- **Vie intime et sexuelle en ESSMS : des mesures pour le médico-social**

Vie intime et sexuelle en ESSMS, formation des professionnels, information accessible, vieillissement avec le VIH... la Stratégie nationale de santé sexuelle 2026-2030 comporte plusieurs mesures pour le secteur médico-social, dont la création d'un cadre national pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Publiée par le ministère de la Santé le 7 septembre, elle comprend 22 actions réparties en cinq axes, autour de la promotion de la santé sexuelle et de la formation, des parcours et de l'accès aux soins, du chemsex, de l'amélioration des connaissances pour l'action publique et des territoires ultramarins. Plusieurs mesures concernent directement le secteur social et médico-social, avec une attention particulière portée notamment aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées, aux personnes migrantes, aux enfants accompagnés par l'aide sociale à l'enfance (ASE) et aux publics en situation de précarité.

[Feuille de route.](#)

AGENDA NATIONAL

- **Les assises nationales des Ehpad : 15 et 16/09 à Paris**

[Programme et inscription](#)

AGENDA OCCITANIE

- **Congrès Age 3 : 26 novembre 2026 à Toulouse, Diagora Labège**

Pour une vieillesse heureuse : dépasser les idées reçues

« Les vieux coûtent cher. » « En établissement, ils sont tous maltraitants. » « Les vieux puent. » « Avec le prix que ça coûte, tu dois bien gagner ta vie ! » « De toute façon, ils ont tous Alzheimer. »

Pour refuser les clichés et dépasser les idées reçues, RDV au Congrès Age3

[Programme et inscription :](#)

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site et ce [lien](#)).

Informations au 05 61 21 33 39

Notons notamment la formation des Aidants :
à la maison de famille la Cerisaie, Lieu dit Estella, 31180 Castelmaurou

1^{ère} séance : Jeudi 17/09/2026 de 14h00 à 17h00

2^{ème} séance : // 24/09/2026 //

3^{ème} séance : // 01/10/2026 //

4^{ème} séance : // 08/10/2026 //

5^{ème} séance : // 15/10/2026 de 14h00 à 16h00

Inscription et informations : Tel : 09 60 01 58 21

D'autres séances ont lieu à Villefranche du Lauragais (même numéro de téléphone).

[Dépliants de la formation](#)

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter](#) le site).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter](#) le site).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site).

Informations au 04 68 52 22 22

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail ciapa@ciapa.fr ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 56 40 13 13

Cyril Dechegne Consulting

Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD

Evaluateur Externe (AFNOR)

Intervenant à TBS Toulouse (Analyse financière et gestion de la performance)

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 -

info@cyrildechegne.fr

[Site internet](#)

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud-ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription » ou aller directement sur le [site internet](#)